

Etréchy

ensemble et solidaires

ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES

30 Grande rue, 91580 ETRECHY.

etrechy.ensol@free.fr

06-75-58-65-05

http://www.etrechyensembleetsolidaires.fr/

Courrier reçu le 17 avril 2009
dans le casier des élus en Mairie :

Commissions Municipales Mars 2009

Vie Sociale Chritine BORDE	Communication Patricia CORMON	Culture Elisabeth DAILLY	Finances Christian RAGU	Sport Philippe MEUNIER
Anne-Marie PERIGAULT Gérard SOMME Gisèle MERICI Cécile BERGER-JUBIN Sylvie RICHARD	Aïcha SAFORDACA Gérard JACSON Patricia BOUFFENY Michel GLEYZE Cécile BERGER-JUBIN	Frank BERGER Nadine IMIOLEK Patricia BOUFFENY Michel GLEYZE Catherine DAMON	Nadine IMIOLEK Gérard JACSON Jean-Claude BERNARD Olivier HERVOIR Julien GAUTRELET	Nadine IMIOLEK Aïcha SAFORDACA Frank BERGER Sylvie RICHARD Michel GLEYZE
Affaires scolaires Véronique BATREAU	Associations Animation Jean-Louis GUERIN	Patrimoine et Identité Communale Michel PETIT	Urbanisme Philippe BARRIER	Travaux Christian RAGU
Gisèle MERICI Claude RICHARD Maryse AOUT Cécile BERGER-JUBIN Catherine DAMON Julien GAUTRELET	Frank BERGER Aïcha SAFORDACA Gérard SOMME Sylvie RICHARD Cécile BERGER-JUBIN	Frank BERGER Nadine IMIOLEK Patricia BOUFFENY Jean-Claude BERNARD Michel GLEYZE	Bernard JABAUD Claude RICHARD Maryse AOUT Michel GLEYZE Catherine DAMON Julien GAUTRELET	Claude RICHARD Bernard JABAUD Daniel JUARROS Catherine DAMON Sylvie RICHARD

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans les communes de plus de 3.500 habitants, des commissions municipales peuvent être créées en veillant au respect de la représentation proportionnelle au nombre de sièges obtenus par chacune des listes, permettant ainsi l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante. Le Maire est président de droit de ces commissions. Toutefois, il est proposé qu'elles soient systématiquement présidées par le maire-adjoint responsable du secteur d'activités.

Compte tenu du nombre de voix recueillies par la liste « Etréchy 2008 – Ensemble et solidaires », il est proposé d'aller au-delà de la représentation proportionnelle qui aurait conduit à établir 3 sièges pour la liste « Etréchy avec vous » et 1 siège pour la liste « Etréchy 2008 – Ensemble et solidaires » pour lui substituer une représentation paritaire au sein de chaque commission municipale. Dès lors, il est proposé que chaque Commission soit composée de 2 à 3 représentants de chaque liste. Il est précisé que tous les adjoints pourront assister aux commissions en fonction de leur ordre du jour.